

## COMMUNIQUE DE PRESSE

02 août 2021

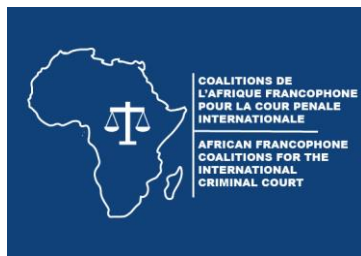
Abidjan, Bangui, Bamako, Bujumbura, Conakry, N'Djamena, Ouagadougou, Rabat.

### **Décision d'annuler l'effet du mandat d'arrêt délivré contre Mme Simone Gbagbo : « Ces acquittements ne doivent pas faire oublier les milliers de victimes de la crise ivoirienne qui ont besoin de justice et de réparations »**

*Après l'acquiescement définitif de M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé puis maintenant l'annulation du mandat d'arrêt contre Mme Simone Gbagbo, la société civile africaine renouvelle son appel pour que les victimes ne soient pas les sacrifiées de cette procédure judiciaire internationale et exhorte les autorités de Côte d'Ivoire à ouvrir des enquêtes sur le sol ivoirien.*

**La Haye-** Le 19 juillet 2021, la chambre préliminaire II a pris une décision relative à la demande du procureur d'annuler l'effet du mandat d'arrêt délivré contre Mme Simone Gbagbo. L'ancienne première dame de Côte d'Ivoire a fait l'objet d'un mandat d'arrêt depuis 2012 pour crimes contre l'humanité. Contrairement à Ms Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé qui avaient été remis à la CPI, jugés et acquittés, les autorités ivoiriennes avaient refusé d'exécuter le mandat d'arrêt concernant Mme Simone Gbagbo. Aujourd'hui, avec la décision de la chambre préliminaire II d'annuler ce mandat d'arrêt, c'est la déception totale des victimes de la crise ivoirienne qui se sentent encore une fois abandonnées par la justice nationale et internationale. **« Cette décision ne doit pas faire oublier les milliers de victimes de la crise ivoirienne qui ont besoin de justice et de réparations »** a déclaré Mme Mama Koité présidente de la Coalition Malienne pour la CPI .

Pour Mme Doumbia Fanta, coordonnatrice exécutive de la Coalition Ivoirienne pour la CPI, **« il faut éviter que les victimes soient les sacrifiées de cette procédure judiciaire internationale »**



La Côte d'Ivoire a reconnu la compétence juridictionnelle de la CPI en 2003 pour les crimes commis depuis le 19 septembre 2002, avant de ratifier le Statut de Rome le 15 février 2013.

Intervenant sur la décision d'annulation du mandat d'arrêt, M. Ali Ouattara, Coordonnateur des Coalitions de l'Afrique Francophone pour la CPI a dit :« **La CPI gagnerait à ne pas donner de faux espoirs aux victimes de crimes graves. Elle doit donner confiance aux victimes à travers des investigations crédibles et des décisions qui prennent en compte leur intérêt** ».

Quant à Me Hamidou Barry, président de la Coalition Guinéenne pour la CPI, il a ajouté : « **La CPI doit aussi étendre ses investigations à toutes les parties impliquées dans le conflit ivoirien afin que justice soit rendue aux victimes et éviter ainsi la récidive.** »

La crise post-électorale de 2010 a engendré plus de 3000 morts et abouti à l'ouverture d'une enquête par la CPI en Côte d'Ivoire.

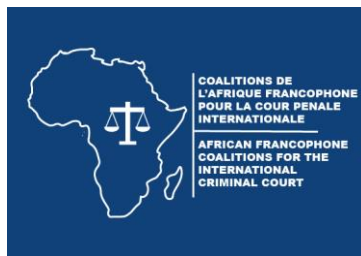
Pour toutes ces raisons, les Coalitions de l'Afrique francophone pour la CPI réitèrent leur préoccupation afin que les victimes des crimes commis en Côte d'Ivoire, en particulier et ceux commis sur le continent africain, en général ne soient pas oubliés

**Les Coalitions de l'Afrique Francophone pour la CPI encourage donc les autorités ivoiriennes à ouvrir des enquêtes sur place, cela dans le cadre de la complémentarité. Ce qui permettrait aux victimes de connaître la vérité, d'obtenir justice et réparations, le tout dans le but de lutter contre l'impunité.**

Pour les Coalitions de l'Afrique Francophone pour la CPI,  
le Coordonnateur, M. ALI Ouattara

### **Organisations Signataires.**

1. Coalition Burundaise pour la CPI



2. Coalition Centrafricaine pour la CPI
3. Coalition Guinéenne pour la CPI
4. Coalition Ivoirienne pour la CPI
5. Coalition Malienne Pour la CPI
6. Coalition Tchadienne pour la CPI
7. Coalition Marocaine pour la CPI